



Réflexion parents-professionnels sur les modes d'accueil

PORTÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE ET LA CAF DU RHÔNE
ANIMÉE PAR LA MRIE
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – 14 JANVIER 2019

Objectifs de l'étude

« Comment favoriser un meilleur accès aux modes d'accueil pour les personnes en insertion dans le Département du Rhône ? »

- Produire du changement à partir des éléments d'analyse récoltés. L'analyse de la situation donne lieu à des préconisations concrètes.
- Mobiliser toutes les forces vives présentes sur le territoire et notamment les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, CAF, PMI...
- Les résultats doivent être pragmatiques, opérationnels. L'étude doit permettre de trouver des solutions pour améliorer l'insertion des familles avec enfants en bas âge.

Le territoire de l'étude : Tarare

- Un territoire qui concentre des précarités (cf. cartographie MRIE)
- Un territoire où il y a des structures d'insertion
- Le canton de Tarare et pas seulement la commune : les problèmes de modes de garde concernent également les communes périphériques

Ces résultats sont contextualisés pour garantir la méthodologie, mais ils sont valables bien au-delà de ce territoire.

Méthodologies croisées

- Mise en perspective de l'offre d'accueil et de la démographie : travail statistique à partir des données fournies
- Travail de réflexion croisée parents professionnels : comment améliorer l'accès aux modes d'accueil pour les parents en insertion
- Benchmarking non-exhaustif d'expériences inspirantes

Résultats de l'étude

- 1 Diagnostic territorial
- 2 Diagnostic à partir des acteurs
- 3 Propositions d'action

1 Diagnostic territorial

Synthèse du travail statistique

Dans le canton, la commune de Tarare concentre la précarité :

	Tarare	Reste du canton (hors Tarare)
% des familles avec au moins un enfant de – de 3 ans dans le groupe des « bas revenus »	39,8 %	8,0%
% des enfants de – de 3 ans dans une famille bénéficiant de minima sociaux	22,1 %	4,1%

Un déséquilibre entre besoins et places sur le canton:

- **Presque 2 × plus d'enfants de – 3 ans que de places sur le canton (tous types de place)**
(taux de couverture global de 50%, 58,6% pour le département du Rhône en 2016)
- **« Seulement » 1.3 × plus d'enfants de - 3 ans avec tous les parents en emploi que de places sur le canton**
(taux de couverture de 77%)

Les assistantes maternelles contribuent largement à améliorer le taux de couverture, surtout en dehors de Tarare **(68% des places dans le bassin de Tarare)**

En 2017, en ne prenant en compte que les places de la commune de Tarare, les enfants de – 3 ans sont en moyenne à **1,58 Km des places disponibles**. Pour 2014, cette distance est de 1.83 km.

En 2014, en prenant en compte toutes les communes limitrophes, l'éloignement moyen entre les enfants et les places est de **1,5 km dans le bassin, de 2 km dans la région AURA**. L'Est/Sud-Est du bassin qui est mieux loti, et les communes excentrées ont des situations plus difficiles.

2 Diagnostic à partir des acteurs

Des rencontres

- Quatre rencontres entre pairs

Deux rencontres entre parents :

6 parents impliqués (2 en réunion et 4 sollicités par Atre hors rencontres)

Deux rencontres entre professionnels :

11 professionnels impliqués (4 de la petite enfance, 2 de la PMI, 5 de l'insertion)

- Une rencontre de croisement

Présentation mutuelle des travaux réalisés

Présentation des propositions issues de ces travaux

Travail plus approfondi sur trois propositions en petits groupes

Les principes

- On part de l'expérience :

- depuis notre position,

Le premier temps de la réflexion, les professionnels ont été invités à réfléchir en tant que parents, et ensuite seulement en tant que professionnels.

- on décrit et on analyse des situations vécues

Professionnels - modes d'accueil - parents : des relations complexes (1/3)

➤ *Tension entre choix et contrainte concernant le travail et la garde des enfants*

Parents

- C'est le travail qui donne la vie (matérielle)
- Aujourd'hui je me sens obligée de travailler sinon je pourrais rien faire pour mes enfants

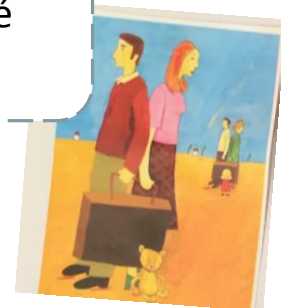
• « On avait décidé avec mon mari que dans notre couple, c'est lui qui travaille, et moi je m'occupe des enfants. (...) Je n'ai jamais eu le RSA, je l'ai eu quand mon mari a perdu son travail : du jour au lendemain, pôle emploi, le RSA : on te dit quoi faire. »

- J'ai jamais travaillé, j'ai toujours été qu'avec mes enfants, mon mari.
- Faire garder mon enfant : J'ai l'impression de l'abandonner.

- Quand on n'a pas travaillé avant d'avoir des enfants c'est très dur de les laisser pour aller travailler

Professionnels en tant que parents

C'est un peu ma vie !
Chacun part de son côté
travailler. Et l'enfant ?



Professionnels - modes d'accueil - parents : des relations complexes (2/3)

↘ *Une condition nécessaire : être en confiance*

*Des éléments qui favorisent la confiance : **le contrôle ?***

Parents

- Les professionnels font mieux leur travail s'ils savent qu'ils sont contrôlés
- Trouver des gens à qui parler en cas de problème. Comme à l'école : le rectorat, les inspecteurs
- Mais si on me dit « cette crèche est tout le temps contrôlée », ça va pas me rassurer. Ca peut vouloir dire qu'il y a un problème

Professionnels en tant que parents

on se pose toujours beaucoup de questions. J'aimerais être une petite souris

Professionnels

Pas d'accord sur le contrôle : on fait bien notre travail parce qu'on est bien formé pas parce qu'on est contrôlé

Professionnels - modes d'accueil - parents : des relations complexes (3/3)

↘ Une condition nécessaire : être en confiance

Des éléments qui favorisent la confiance : **pouvoir dialoguer?**

Parents

- « J'ai retrouvé mon fils avec l'arcade noire et personne n'a pu me dire ce qui s'était passé. (...) Ça m'a pas plu et j'ai perdu confiance. »
- « il manque des explications quand on veut mettre son enfant en crèche, ce serait plus rassurant, montrer les plannings des différents temps de repas, sieste etc... Montrer l'hygiène car les parents sont à cheval sur les microbes. »

- Le dialogue est important pour se mettre d'accord. Faire des compromis de part et d'autre
- A la crèche il y a des règles, pas forcément les miennes

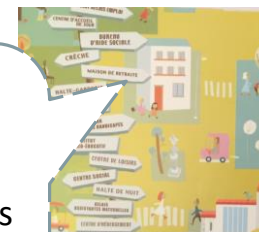
- J'ai besoin de retour sur ce que vit mon enfant, des anecdotes, sur ses relations avec les autres (et pas seulement ce qu'il a mangé, le nombre de selles et la durée de sieste) → « D'accord »
- C'est d'ailleurs ce que j'essaie de savoir quand je le mets mais c'est difficile car il y a beaucoup d'enfants
- Elles ne le disent pas tout le temps

Professionnels en tant que parents

« On a une liste et il faut appeler au hasard, voir si on a un feeling, la rencontrer, c'est un peu au petit bonheur. Actuellement on n'a plus de mode de garde et refaire confiance à quelqu'un, se relancer c'est pas simple. »



J'ai été directrice de crèche, mes enfants ont été avec moi en structure. C'était un privilège en tant que parents, pas de parcours du combattant, pas l'angoisse du matin de savoir si l'ass mat va bien s'en occuper



➔ *Pour des horaires atypiques*

Parents

- La garderie n'ouvre qu'à 7h15 et parfois le travail démarre à 6h00
- « Je me suis inscrite à Top nounou pour avoir des horaires plus larges que les crèches. Mais elles ont manqué de fiabilité : une nounou m'avait dit ok mais m'a fait faux bond car je commence à 5h du matin. »

• Je suis assez satisfaite de la crèche, je ne garantis pas qu'un professionnel est toujours derrière le dos de mon fils. Je dirais que les horaires restent à améliorer même si je comprends que c'est compliqué pour eux. Mais quand on doit travailler le soir jusqu'à 20h ce serait intéressant que ça existe.

Professionnels

Il est très difficile de trouver un mode de garde de nuit : pas d'offre officielle. Ou bien si c'était une nounou agréée, le coût serait trop important la nuit. »

➔ *Pour les emplois éloignés*

Professionnels

- Une jeune mère a trouvé un emploi dans une bijouterie à Lyon. Elle a demandé une place en temps complet à la crèche et s'est débrouillée avec l'aide de ses parents pour le soir et les vacances scolaires, mais ensuite ils n'étaient plus disponibles

➔ *Pour les autres enfants, pas seulement ceux qui ont moins de 3 ans*

Professionnels

Une jeune femme a deux enfants de 11 ans et 8 ans. Elle a envie de travailler et aurait trouvé du travail à AGIS, de nuit, mais pas de solution de garde pour ses deux enfants. »

Des difficultés d'adaptation à des changements de situation soudains (1/2)

➔ **Des changements de modes de vie :**
déménagement, séparation, un nouvel emploi, une naissance...

Professionnels

Une mère menace d'accoucher prématurément de son deuxième enfant et doit rester alitée. Elle demande un accueil pour son 2^{ème} enfant de 2 ans, mais la place trouvée chez une assistante maternelle, loin du domicile, ne convient pas : les parents ne le font pas garder tous les jours, et ne paient pas. »

Une mère déménage, sa demande de changement d'EAJE est refusée. Elle est mécontente.

Une mère est en cours de séparation. Il n'y a pas d'assistant maternel ou de crèche qui s'adapte à ses horaires de travail à temps partiel, atypiques (matin, après-midi, coupés).

Des difficultés d'adaptation à des changements de situation soudains (2/2)

➤ *La difficulté de concilier précarité de la situation (urgence pour un emploi, une formation, ...) et la stabilité du mode de garde*

Parents

Avoir peu de temps pour organiser une garde c'est stressant... une fois j'en ai fait de l'urticaire.

- Ma fille veut faire garder + ses enfants à la crèche parce qu'elle a trouvé un travail (intérim) mais il faut attendre la commission de janvier
- C'est embêtant si notre planning change ça devient compliqué

Professionnels

Une dame, mère de trois enfants, reprend une activité professionnelle. Elle demande 3 jours de garde à partir de « tout de suite ». Pas de réponse positive sur l'EAJE concernée faute de place.

Des difficultés de prise en compte de la dimension financière

➤ *Précarité économique, difficultés de gestion*

Parents

- Je peux pas m'engager à faire garder mes enfants si je suis pas sûre d'avoir les revenus nécessaires
- je veux être sûre de pouvoir payer car c'est une obligation
- sinon on ne s'en sort pas. Je suis déjà en difficultés financières, j'hésite à l'enlever de la crèche

Professionnels

Une mère avait son enfant en crèche familiale. L'assistante maternelle a été licenciée, elle a voulu l'embaucher en indépendante mais le coût était plus élevé.

Elle a commencé une formation, mais n'a pas pu la terminer à cause de problèmes de santé. L'AGEPI (« aide à la garde d'enfant pour les parents isolés ») qu'elle devait toucher au cours de sa formation n'a pas été versée. Arrêt du mode de garde et de la formation. »

3 Propositions d'action

Contexte de l'élaboration des propositions

- Pas d'augmentation de l'offre de places
- Des propositions d'actions faisables dans les conditions du territoire
- Des propositions issues du diagnostic partagé



LES 3 PROPOSITIONS TRAVAILLÉES DANS LE CADRE DU CROISEMENT



Communiquer tôt sur les bienfaits de la garde d'enfants

dire aux parents ce que ça apporte aux enfants plutôt que ce que ça apporte aux parents



À quels problèmes cela répond :

- **Des parents culpabilisent, ou bien se sentent jugés**
 - lorsqu'ils font garder leur enfant alors qu'ils ne travaillent pas,
 - **Lorsqu'ils préfèrent garder leur enfant au dépend de leur recherche d'emploi.**
- **D'autres sont persuadés qu'il n'est pas possible de faire garder son enfant si on ne travaille pas.**

En conséquence ils ne font pas garder leur enfant dans les périodes de démarches d'insertion, et attendent d'avoir signé un contrat pour chercher un mode d'accueil. Les professionnels ont souligné que « **les parents n'anticipent pas** » et veulent une place « tout de suite ». Les places sont alors difficiles à obtenir.

- Pour de nombreux parents, **il est difficile de confier son enfant à un professionnel .**
- Culture professionnelle dans la petite enfance : leur intervention à destination des enfants (la relation avec les parents n'est pas considérée comme prioritaire dans leur travail).



Sur quoi on s'appuie :

- Les ressorts pour faire garder son enfant sont multiples (pouvoir travailler, avoir du temps pour soi, faire des démarches, mais aussi socialiser l'enfant...).
- Quand on est en insertion il se trouve que l'argument de pouvoir travailler est survalorisé .
- Parallèlement on constate que les parents ont la volonté de **faire le mieux pour leur enfant.**
- On pourrait donc mobiliser d'autres arguments, notamment ceux qui ont trait au développement de l'enfant et à la réussite scolaire :
 - Le programme Parler Bambin a montré qu'il était possible de « favoriser le développement langagier des jeunes enfants pour réduire les risques d'échec scolaire. »,
 - Une des situations décrite par le groupe des professionnels montre les bienfaits de l'accueil pour le développement psychomoteur des enfants.



Que faire concrètement ?

- **Dire les bienfaits de l'accueil des enfants** : pour son développement psychomoteur ; la préparation à l'école; la meilleure acquisition des apprentissages ; cela permet aux parents d'avoir plus de patience avec eux, donc des moments plus agréables ; cela permet aux parents d'avoir des choses à leur raconter le soir...
- Pour mobiliser les parents, il est important de dire « ce que vous faites est bon pour vos enfants » et pas seulement « ce que vous faites est bon pour vous, pour chercher du travail ». → Cela limite la culpabilité de laisser son enfant → Cela rassure sur le fait que les professionnels sont là pour les enfants (leur permettre de bien grandir) et pas simplement pour les parents (leurs démarches, leur travail) → On sort de la représentation selon laquelle on ne pourrait légitimement faire garder son enfant que si l'on travaille.
- Continuer de dire aux parents ces bienfaits lorsque les enfants sont gardés, afin de maintenir le lien de confiance.

De qui ça dépend :

- Les référents insertion (RSA) des familles
- Les professionnels de la petite enfance



L'enjeu de la séparation parent/enfant n'est pas le plus important

En effet, les parents confient souvent leur enfant (à leur famille notamment). La difficulté est de confier son enfant à un professionnel. → Ce qu'il faut travailler, c'est la relation parent-professionnel, ici autour du bien de l'enfant. (Cf. étude Mrie 2014)

entre professionnels de l'insertion et professionnels de la petite enfance

**À quels problèmes cela répond :**

- Les professionnels de l'insertion et de la petite enfance ont apprécié de se rencontrer, d'échanger, plusieurs ont regretté que ces temps de travail communs ne soient pas fréquents.
- Ils ne connaissent pas toujours le fonctionnement de leurs dispositifs respectifs, ni les personnes, et n'ont pas toujours d'interlocuteurs. Concrètement, les parents ont davantage le rôle de coordination, ils sont pivots entre les secteurs de l'insertion et de la petite enfance. Il nous semble qu'on ne peut pas demander à des parents cumulant des précarités et parfois de la défiance envers les institutions et professionnels de se charger d'une coordination déjà difficile à réaliser pour des parents qui n'ont pas de difficultés.

**Sur quoi on s'appuie :**

- Les professionnels de l'insertion et de la petite enfance connaissent les mêmes familles, notamment les mêmes situations complexes.
- La même institution gère les deux « silos » : insertion et petite enfance.
- Des expériences montrent que le maillage petite enfance et insertion peut fonctionner très bien : par exemple à Lyon, l'organisme de formation **UFCS** accueille une crèche deux fois par semaine pour faciliter les démarches d'insertion professionnelle des parents suivis.
- L'expérience des « crèches VIP ».

**Que faire concrètement ?**

- Identifier une personne ressource côté petite enfance pour les professionnels de l'insertion ainsi qu'une personne ressource côté insertion pour les professionnels de la petite enfance :
 - Elles sont les interlocutrices privilégiées des professionnels en cas de question ou en cas de situation bloquée.
 - Elles se connaissent personnellement et communiquent entre elles.
 - Elles vont sur les lieux (par exemple la personne ressource côté insertion visite des crèches pour pouvoir en parler concrètement aux parents et faciliter ainsi leur adhésion).
 - Ces personnes ressources ont du temps spécifique dédié à l'amélioration des échanges entre les deux secteurs.
- Pour les situations bloquées : réunir les professionnels des deux côtés une fois par trimestre pour débloquer les situations complexes.

De qui ça dépend :

- Le conseil départemental
- Les professionnels du territoire



Une personne ressource n'est pas une personne en responsabilité de tout, c'est une facilitatrice, pas une experte



Ouvrir des alternatives au fonctionnement classique des modes d'accueil

(alternatives en termes de modalités d'accueil et en termes de publics prioritaires)



À quels problèmes cela répond :

- Les parents peuvent avoir des difficultés à faire garder leurs enfants plus âgés, même s'ils ont des solutions pour les enfants de moins de 3 ans. Les difficultés de garde ne concernent pas uniquement les enfants de moins de 3 ans.
- Les parents ont parfois des emplois éloignés, ou des horaires atypiques (travail de nuit notamment) : il est difficile de trouver un mode d'accueil qui corresponde aux besoins.
- Les parents sont confrontés à une injonction paradoxale : devoir se rendre disponible pour répondre aux sollicitations liées à la recherche d'emploi / ne pas laisser les enfants seuls ni les amener avec soi aux rendez-vous et entretiens.
- Les entreprises sont confrontées à un turn-over important notamment du fait de difficultés de garde.



Sur quoi on s'appuie :

- L'expérience de l'Accorderie de Chambéry montre que la garde des enfants peut aussi constituer un service à échanger entre habitants. En plus d'offrir une alternative aux modes d'accueil, cela permet de favoriser la contribution des parents en insertion à des services et à des liens entre voisins, au-delà d'un travail.
- Valorisation des contributions bénévoles d'allocataires du RSA comme des contributions citoyennes dans de plus en plus de départements (Ardèche, Isère, Tarn).
- l'entreprise CEFEM à Saint-Michel-de-Boulogne en Ardèche a ouvert sa crèche d'entreprise 'Les petits déboulonnés' aussi aux parents en insertion.
- l'organisme de formation **UFCS** à Lyon accueille une crèche deux fois par semaine pour faciliter les démarches d'insertion professionnelle des parents suivis.



Que faire concrètement ?

- Mobiliser avec les parents des modes d'accueil différents et complémentaires, par exemple : une crèche sur les horaires classiques et un assistant maternel sur les autres horaires (par exemple sortie d'école du plus âgé).
- Favoriser la spécialisation des assistants maternels en horaires atypiques → cf. proposition E.
- Créer la possibilité d'échanges de services entre habitants (Accorderie, Système d'échange local, ou autre), dont le service de garde d'enfants. Ces systèmes d'échanges de service ont d'ailleurs des répercussions positives sur l'insertion sociale des personnes, au-delà de la question de la garde des enfants.
- Améliorer la coordination entre les professionnels des deux secteurs → cf. proposition B.
- Inventer des ponts entre entreprises et insertion autour de la question des modes de garde (à creuser selon les ressources du territoire. Par exemple : impliquer des entreprises qui ont une crèche ou pourraient en créer une (dans le cadre de la RSE) ; impliquer des organismes de formation.

De qui ça dépend :

- Les associations du territoire
- Les communes
- La communauté de commune (COR)
- Les branches professionnelles



Les échanges de services entre habitants mobilisent des ressources professionnelles.

Dans les structures d'accueil collectif les expérimentations d'ouverture sur des horaires atypiques ont été peu concluantes. A voir si cela peut fonctionner dans l'accueil individuel.

L'implication des organismes de formation demande de recalibrer les marchés publics (pôle emploi, région) notamment sur les temporalités



LES AUTRES PROPOSITIONS
IDENTIFIÉES

MAIS PAS TRAVAILLÉES
DANS LE CADRE DU CROISEMENT



Ouvrir l'accès en crèche en priorité aux familles en précarité



À quels problèmes cela répond :

- Les personnes en précarité et notamment allocataires des minima sociaux ont plus difficilement accès aux modes d'accueil.
- La garde par un assistant maternel est nettement plus couteuse que l'accueil en crèche, où même avec des revenus élevés le prix reste mesuré. Cela contribue à un accès préférentiel de ménages à revenus élevés vers le seul mode de garde accessible aux bas revenus.
- La fonction d'employeur d'un assistant maternel nécessite des compétences de gestion administrative (→ cf. proposition E), qui malgré la réforme de la Paje restent difficiles à maîtriser.
- Très peu de parents allocataires du RSA bénéficient d'une place en crèche : « Seuls 5 % des enfants de moins de 3 ans appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres sont accueillis en crèche, contre 22 % des enfants des parents les plus aisés. » (Plan pauvreté 2018)



Sur quoi on s'appuie :

- Les parents qui ne sont pas dans des situations de précarité et sont plus sécurisés peuvent être plus facilement orientés vers des assistants maternels.
- Dans les crèches où plus de la moitié des parents sont en insertion, les parents participent beaucoup plus. On sait que le poids du regard des autres affecte particulièrement les personnes qui vivent la précarité : honte, peur, repli sur soi (cf. travaux de la Mrie).
- La micro-crèche à vocation sociale les Guildieux, à Clermont-Ferrand réserve la majorité de ses places aux parents en situation d'insertion (6/10), les autres pour les parents du quartier.



Que faire concrètement ?

- Réserver l'accès aux crèches en priorité aux familles les plus précaires.
- Si des places manquent, orienter les familles les plus aisées vers des assistants maternels.
- Les parents en insertion peuvent avoir davantage de besoins de garde en temps partiel : cela suppose pour les crèche un effort considérable de gestion des plannings.

De qui ça dépend :

- La commune
- Les gestionnaires de crèche



La mixité sociale dans les crèches, pour le bien des familles les plus précaires ?

Lorsqu'on a présenté cette proposition au croisement, (et en général dans nos travaux pour ce type de proposition), l'argument systématiquement opposé est celui de la mixité sociale. Or on constate que la mixité sociale existe peu aujourd'hui puisque les plus précaires sont quasiment absents. Par ailleurs nos travaux et des expériences de plus en plus nombreuses questionnent l'impact de la mixité sociale sur les résultats obtenus en termes d'insertion (emploi, logement, modes de garde, lieux de citoyenneté, école...). Aujourd'hui, des expérimentations se fondent sur une action ciblée sur les plus précaires, remettant en question la mixité sociale comme facteur clef de succès.



Sécuriser le rôle d'employeur d'un assistant maternel, notamment financièrement



À quels problèmes cela répond :

- Incertitude sur les revenus : « je ne peux pas faire garder mon enfant tant que je ne suis pas sûre d'avoir un revenu » ; un financement prévu n'arrive pas : il faut quand même payer l'assistant maternel.
- Beaucoup d'assistants maternels sont aujourd'hui sous employés (cf. retours des conseils départementaux, particulièrement concernant les territoires précarisés).
- Être employeur est administrativement lourd et impacte la relation parent-professionnel.
- Rompre le contrat en CDI est administrativement compliqué.



Sur quoi on s'appuie :

- Les actions menées dans le logement avec les baux glissants pour sécuriser le statut de locataire.
- Expérience menée dans l'Ain : Solution assistants maternels relais.
- Etude MRE 2014 : 32% des parents ne savent pas ce que leur coûte réellement la garde de leurs enfants (après aides). Ceux qui déclarent le savoir annoncent une dépense/mois de 100 euros ou plus. L'incertitude est un risque quand on a peu de ressources. En expérimentant quelques mois avec une garantie financière, le parent réalise le coût réel de la garde et peut s'y adapter.



Que faire concrètement ?

- Mettre en place un fonds de garantie pour suppléer les défauts de paiement :
 - l'assistant maternel est sûr d'être payé,
 - La famille est sécurisée.
- **Expérimenter des contrats d'employeur « glissants »** : une structure porte le contrat, puis quand la famille est prête à assumer la fonction d'employeur c'est elle qui reprend la main et devient employeur (Cf. le modèle des baux glissants). Pendant quelques mois la famille est accompagnée pour apprendre le « métier » d'employeur.

De qui ça dépend :

- Conseil départemental, CAF, partenaires financiers pour le fonds de garantie
- Pôle emploi, le Conseil régional (en cas de reprise de formation)
- Conseil départemental (PMI), Fepem (accompagnement), structures d'insertion (Atre...)



La réforme de la PAJE permet de prélever au parent et verser à l'assistant maternel (pas d'avance de frais avant d'être remboursé), mais ne résout pas le problème du contrat, de la relation d'employeur, de la solvabilité des parents.



Améliorer le capital confiance des parents envers les assistants maternels



À quels problèmes cela répond :

- Il y a beaucoup d'assistants maternels et peu de places en EAJE.
- Il y a peu de recours aux assistants maternels. Notamment à cause d'un certain manque de confiance de parents.
- La crèche familiale a du mal à recruter des assistants maternels.
- Les parents reçoivent une liste de modes de garde/d'assistants maternels avec des noms par ordre alphabétique, une adresse et un numéro de téléphone, et doivent se débrouiller.



Sur quoi on s'appuie :

- Les parents disent avoir besoin de savoir comment est contrôlée la personne qui s'occupe de l'enfant : « *c'est rassurant de savoir qu'il y a quelqu'un derrière eux* » « *c'est bien de savoir trouver des gens à qui parler en cas de problème. Comme à l'école : le rectorat, les inspecteurs...* »



Que faire concrètement ?

- Obliger les assistants maternels à être rattachés à des structures comme le RAM ou à défaut indiquer sur les listes le rattachement ou non de chaque ass. mat. Au RAM
- Favoriser et accompagner la rencontre parents-assistants maternels :
 - En organisant des rencontres,
 - En faisant témoigner des parents,
 - En mettant en lien des parents employeurs entre eux,
 - En étoffant les premières informations données aux parents (nombre d'agrément, caractéristiques objectives de l'assistant maternel, ...).
- Orienter les familles en précarité vers les ass. mat. Rattachées à des RAM.
- Dire aux ass. mat. quels sont les besoins non couverts du territoire.

De qui ça dépend :

- La PMI
- Le centre social
- Le RAM



Les personnes en précarité ont une expérience approfondie du contrôle, c'est normal pour eux. Les professionnels ne sont pas d'accord avec cette notion de contrôle. Pour les parents, c'est important d'avoir un interlocuteur autre que l'assistant maternel.



Le RSA en tant qu'accompagnement devrait être un accompagnement de couple



À quels problèmes cela répond :

- Lorsqu'un couple est au RSA, une personne sur les deux est plus spécifiquement accompagnée vers l'emploi. Le chef de service sur proposition du professionnel décide lequel des deux sera accompagné, selon des critères externes aux personnes : celui qui est allocataire dans les fichiers CAF, celui qui est identifié comme demandeur... et souvent c'est la femme. Cela ne correspond pas systématiquement aux aspirations du couple : l'accompagnement peut être vécu comme un harcèlement, sans en saisir le sens.
- Dans tous les milieux (précaires ou pas) ce sont majoritairement les femmes qui se chargent d'organiser la garde.
- Généralement en cas de cumul de précarités, les injonctions sont plus fortes, les contraintes sont également plus fortes, les marges de manœuvre limitées.



Sur quoi on s'appuie :

- Les parents sont les 1ers à être en charge d'assurer la garde de leur enfant, et le recours ultime quand il n'y a pas de solution.
- L'essentiel pour eux est d'avoir une garde qu'ils considèrent sécurisée pour leur enfant.
- La mise en œuvre de cette proposition atténuerait l'urgence liée à la pénurie de modes d'accueil des enfants, en prenant appui sur les capacités internes aux couples au RSA.
- Dans un couple c'est souvent la femme qui est allocataire principale (retours des conseils départementaux), elle est donc accompagnée plus que l'homme.



Que faire concrètement ?

- Quand la garde d'enfant est identifiée comme un frein pour l'accès à l'emploi, considérer le conjoint comme une option pour lever ce frein.
- Penser l'accompagnement avec le couple : décider ensemble qui sera accompagné en priorité vers l'emploi et qui a en priorité la responsabilité des enfants, dans une négociation à trois avec le professionnel dont les critères peuvent aussi être entendus, mais pas imposés.
- Cela permet de recentrer les efforts sur la réduction des freins à l'accès aux modes de garde des familles monoparentales.

De qui ça dépend :

- Les conseils départementaux
- Les référents d'accompagnement RSA



...à ne pas indexer l'accompagnement des couples au RSA à des anticipations de séparation et à des représentations a priori sur la parité homme-femme

Il y a de plus en plus la volonté dans l'accompagnement social de partir des personnes, cela peut s'appliquer aussi à cette situation.



Prendre davantage l'initiative professionnelle d'un accompagnement plus soutenu en cas de rupture

(séparation, deuil, mais aussi maladie, déménagement, instabilité –de couple ou autre- ...)



À quels problèmes cela répond :

- Pour l'instant, c'est à l'initiative de la personne (pas de professionnel) suite à la réception d'un courrier, qu'il est possible d'avoir un accompagnement renforcé, dans les situations de séparation, deuil, ou naissance (mais pas dans toutes les situations de changements importants).
- La CAF envoie un courrier, ce qui est souvent peu efficace avec les personnes en précarité, et les temps de réaction sont trop longs. La rapidité est essentielle dans ces situations.
- Dans beaucoup de nos travaux on voit que dans chaque domaine où les personnes sont accompagnées on leur demande de faire la preuve de leur motivation : avoir posé des actes, prendre des initiatives. Les personnes nous disent qu'il est difficile d'être actif sur tous les plans.
- En cas de changement soudain de situation, c'est important de sécuriser tout l'accompagnement fait auparavant (vers l'emploi par exemple).



Sur quoi on s'appuie :

- Le Service de garde d'enfant pour un Retour à l'emploi (GERE) à Chalon/Saône : recherches de solutions d'accueil individualisées dans un contexte de semi-urgence.
- S'inspirer des pratiques d'accompagnement social développées dans le cadre de l'aide aux victimes / du rétablissement : une prise en charge globale, les professionnels prennent en charge complètement certains aspects de la problématique de la personne pour une durée déterminée.
- Si on fait un calcul coût/avantage, l'accompagnement renforcé est plus intéressant : le RSA pour une personne seule coûte entre 8 et 10 000 euros par an à la collectivité.



Que faire concrètement ?

- Transformer l'accompagnement : définir avec la personne le domaine dans lequel elle va s'investir, elle, par exemple l'emploi, et les professionnels se chargent des autres domaines (exemple : organiser la garde d'enfant,...) le temps de stabiliser la situation (quelques semaines à quelques mois). L'objectif est de ne pas être sur tous les fronts à la fois. Ceci se fait en accord avec la personne.
- **Au-delà d'un courrier, prendre l'initiative**, ne pas attendre que la personne contacte, en quelques semaines la situation peut se dégrader très vite. Appeler les personnes, contacter les référents, pour qu'ils puissent aller vers et adapter l'accompagnement (+ cf. proposition B)

De qui ça dépend :

- La Caf : les postes existent
- Les travailleurs sociaux du département



A la CAF des professionnels sont dédiés aux changements de situation, mais il faut aller plus loin quand cela s'ajoute à la précarité.



Proposer une aide conditionnée aux ressources pour les enfants de 6 à 9 ans



À quels problèmes cela répond :

- Jusqu'à 9-10 ans, les enfants ne sont pas autonomes et ne peuvent pas se garder seuls.
- Il est difficile d'organiser des modes d'accueil pour les enfants plus grands (+ de 3 ans!), or ils font partie d'un grand nombre de situations rencontrées par les professionnels.
- Une aide existe seulement jusqu'à 6 ans.



Sur quoi on s'appuie :

- Cf. le modèle de l'allocation de rentrée scolaire.



Que faire concrètement ?

- Au niveau national : expérimenter une aide financière sous conditions de ressources pour la garde des enfants de 6 à 9 ans.
- Au niveau local : installer une instance pour coordonner les efforts des différentes institutions ou collectivités pour un certain nombre de parents (en lien avec la proposition B) en mettant des moyens en commun, du type « bourses » (cf. ville de Tassin).

De qui ça dépend :

- La CAF nationale, ou fonds d'expérimentation
- Le territoire



Le périscolaire coûte

Quelques retours des participants



- Aujourd'hui je ne me sens pas bien physiquement
- On accompagnerait mieux si on croisait plus souvent ?
- Frustration de ne pas avoir plus travaillé ensemble sur les propositions
- Travail trop court : avec d'autres choses à creuser
- Ça donne envie de travailler des choses, d'expérimenter
- La première séance : on n'a pas pris assez le temps d'échanger sur ce que fait chacun professionnellement



- Vous nous avez mis à l'aise. Quand c'est froid on n'ose pas parler.
- C'est agréable de partager des connaissances
- Echange et connaissance des partenaires, comprendre comment ça fonctionne
- Volonté de trouver des solutions ensemble
- Les outils proposés par la Mrie ça nous aide à réfléchir
- Ça rassure de connaître quelqu'un (ma référente)
- Un temps où on s'est mélangé : une richesse
- On est tous réunis, c'était agréable
- Il y a des solutions qui peuvent se mettre en place assez simplement (au début j'avais peur qu'on soit sur des propositions irréalistes)
- Un travail riche

- Les échanges apportent du positif mais j'attends de voir comment ça va déboucher : ce que vont faire la CAF et le département.



2018

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 14 JANVIER 2019